

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MARS 2023

Après le mot d'accueil prononcé par le Président, il est demandé à l'assemblée, contrairement à l'ordre du jour prévu, de bien vouloir laisser la parole au représentant de la Mairie auprès des ports, M. SIGUIER, ce dernier étant tenu par des obligations d'horaires.

Aucune objection n'étant soulevée, la parole lui est donnée.

Intervention de Mr R Séguier adjoint aux ports :

- Rappel des éléments du 1^{er} Appel d'offre ; « le point noir est la dragage rendu nécessaire du fait du concept de port à seuil » !
- nouveau programme pour le 2^{ème} appel d'offre
- La diminution de l'ensablement du port sera entreprise avant 2027 (dès cette année)
- Rehausse de l'épi rocheux avant 2027
- Remarque Y Thomère : la passerelle de promenade pour aller de l'épi rocheux au port en eau profonde devrait être financée par la mairie car elle ne concerne pas les plaisanciers mais entre dans le cadre d'une voirie municipale destinée à l'ensemble des pornichétins. + risque de panne de la passerelle (fermée !) risque de corrosion importante du fait des vents de NW
- M. SIGUIER reconnaît un manque de parkings, c'est un problème qui doit être étudié dans son ensemble
- Question de l'assemblée : quid de l'accès des parkings au port d'échouage ?
- La mairie se réserve le droit de répondre à son propre appel d'offre (!) sera fait en créant un GME (Groupement momentané d'entreprises) pas de réponse concernant le moment de création de ce groupement ni sa durée ni son objet et ses limites.
- Tarifs : ils seront cohérents par rapport au marché local des autres ports, sachant que l'objectif est de remplir le port d'échouage.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022.

Si l'année 2021, avait encore été marquée par les règlements sanitaires liés à la pandémie du COVID 19, ce ne fut pas le cas de l'année 2022 où, à la satisfaction générale, chacun a pu retrouver une vie sociale et exercer ses activités sans contrainte particulière. Cette liberté retrouvée nous a permis au sein de l'APPEP de retrouver un fonctionnement normal que nous avons mis à profit pour réfléchir sur les moyens que nous pourrions mettre en action pour favoriser l'ambiance, la convivialité, les contacts au sein de l'association.

C'est ainsi, qu'outre les réunions à thème organisées par Pierre COSPAIN, auquel je laisserai tout à l'heure la parole pour que vous soyez informés du programme prévu, par la Commission Loisirs, pour 2023, le Conseil d'Administration a organisé une soirée conviviale le 17 juillet, à laquelle bon nombre d'entre-vous ont participé. Les remontés de cette soirée se sont avérés très bonnes. En suite, une porte ouverte a été projetée et s'est tenue le 21 janvier 2023 dans les locaux du port d'échouage qui, en fonction de l'affluence se sont avérés

presque trop étroits. Enfin, toujours dans l'optique de favoriser la création de liens permettant aux adhérents de pouvoir plus facilement mieux se connaître, un planning de permanences qui se tiendront aussi dans les locaux du port d'échouage le samedi de 10 à 12 h 00 a été établi. Pierre COSPAIN vous en reparlera certainement.

Pour rester dans le domaine des festivités, les 100 % Nautik qui n'avaient pas pu se tenir en 2021 pour raisons sanitaires, ont été relancés par la municipalité en 2022. Je remercie Yves GUENNEC d'avoir pris la relève de J.P. TEMPO pour mener à bien les sorties en mer organisées par notre association. Les personnes intéressées par cette activité furent bien présentes, mais le nombre de bateaux disponibles (6) n'a pas permis d'assurer le nombre de sorties optimal, d'où l'importance de disposer de plus de bateaux pour la saison prochaine. Je laisserais bien sûr la parole à Yves GUENNEC qui vous fera part de ses préoccupations pour les 100 % Nautik auxquels participera l'APPEP en 2023. Il n'empêche que les dons obtenus lors de ces sorties, et reversés intégralement à la SNSM, se sont élevés à 1 500 €.

Mais l'activité de l'APPEP ne se limite pas qu'aux festivités. Cette année, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises pour assurer la gestion courante de l'association et débattre sur les projets et investissements. Comme je l'avais fait l'année dernière, j'en profite pour renouveler mes remerciements à tous les membres du CA pour leur disponibilité, le sérieux et la bonne ambiance dans laquelle se sont toujours déroulés les échanges au cours de l'année.

Durant l'année 2022 deux réunions du Conseil Portuaire se sont tenues. Pour nos nouveaux adhérents, j'explique brièvement que ce conseil est une instance légale, tenue sous la présidence du maire ou de son représentant, en l'occurrence M. Romain SIGUIER. Au cours de ces conseils, sont débattus les tarifs des places des ports, sont exposés les comptes-rendus d'exploitation des DSP des deux ports, y sont aussi débattus tous les éléments concernant le fonctionnement et les projets relatifs aux dits ports.

Le premier CP a eu lieu le 10 juin 2022 et portait sur l'examen des DSP de l'année 2021. Il fut aussi question de la transformation des ports, et à l'époque le maire avait bien souligné la nette préférence des usagers du port d'échouage pour la réalisation d'un port à seuil... Le deuxième conseil s'est tenu le 2 décembre 2022 et portait sur les tarifs prévisionnels des ports pour 2023 (+4 % pour le port d'échouage).

Lors de ce conseil, nous avons été informé que suite à l'appel d'offres infructueux de rénovation des ports, un nouvel appel d'offres sera lancé en 2023 avec notification du contrat de concession de DSP début 2024.

Bien que cela ne concerne pas la période de ce rapport moral et d'activités, je profite de cette assemblée pour vous informer que le projet de port à flot est définitivement annulé. Le nouveau projet maintiendrait le port dans sa version échouage, équipé de pontons échouables, à l'image de ce qui existe à Port MORIN sur l'île de Noirmoutier. Au dernier Conseil Portuaire du 3 mars 2023, ceci nous a clairement été exposé avec la présentation d'un projet de nouvelle concession avec le calendrier prévisionnel de la procédure qui est le suivant.

Lancement de la procédure -----Mars 2023
Phase candidatures-----Avril 2023
Phase remise des offres-----Mai/Septembre 2023
Mise au point du contrat-----Décembre 2023
Choix du candidat-----Janvier 2024
Signature du contrat-----Février 2024

Nous avons fait part, au Maire, de notre profonde déception de l'abandon du port à seuil qui aurait bien sûr satisfait les plaisanciers, mais qui aurait aussi été un élément de développement touristique et économique de la ville à l'instar du port de Piriac.

Ceci dit, il est certain que cette solution de pontons échouables amènera une amélioration des conditions d'utilisation des mouillages pour les bateaux à faible tirant d'eau (accès aux bateaux à marée basse sans avoir à patauger dans la boue, accès à marée haute sans avoir à prendre d'annexe, eau et électricité sur ponton) il n'en sera pas de même pour les bateaux à grand tirant d'eau et tout particulièrement les voiliers. Lors de ce Conseil Portuaire, nous avons demandé au Maire qu'il soit conservé des mouillages sur corps morts pour ces bateaux, avec une longueur de ponton, à proximité de ceux-ci, qui permettrait d'amarrer des annexes et de raccourcir considérablement la distance pour accéder aux bateaux. Nous avons réitéré auprès du Maire, notre demande d'être partie prenante dans l'étude qui portera sur la partie technique de réaménagement du port d'échouage. Il est également à noter que dans ce nouveau projet, le bassin d'évolution attendu par le club de kayak est supprimé.

Je ne m'étendrais pas davantage sur ce projet et laisserais tout à l'heure la parole à M. SIGUIER représentant le Maire à notre assemblée.

Loire Atlantique Nautisme (Rappel de ce qu'est LAN)

Juste quelques chiffres, portant sur l'année 2021, qui nous ont été communiqués lors du CP du 10 juin 2022, chiffres significatifs au niveau de la vitalité du port.

Contrats annuels

En 2021, 480 contrats ont été commercialisés. (retour au niveau de 2016 avec 490 contrats). Surtout, le CA progresse de 14 % en un an. Les bateaux inférieurs à 6 m sont la cible principale.

Contrats saisonniers

En 2021, les contrats saisonniers poursuivent leur progression entamée en 2020. La durée de stationnement est aussi en amélioration.

Escales

Les escales continuent leur baisse en terme de CA pour passer sous les 1 K€ et deviennent non significatives. Si le nombre de client est stable, l'escale est moins longue et les bateaux plus petits.

Cale de mise à l'eau

La fréquentation de la cale de mise à l'eau poursuit sa baisse en contrat annuel (35 contrats, -7 en 2021, -5 en 2020) mais revient au niveau de 2019 pour les contrats ponctuels (213 accès en 2021 contre 208 en 2019).

Services O Quai en progression (1,7K€ => 3,2K€).

Dans la liste des travaux à réaliser que nous avons déposée auprès de la LAN, la pose du panneau d'affichage a été réalisé, ainsi que la reprise de béton du pied de la cale de mise à l'eau. L'augmentation du diamètre d'arrivée avant le compteur a bien été réalisée par la Carène. Le débit d'eau sur les pontons devrait s'en ressentir.

UNAN

Au cours de cette année, l'APPEP a continué de s'investir dans l'UNAN Pays de la Loire. Nous avons eu un contact avec M. Alain ZINS, Président de l'UNAN 56, il nous a déjà fait part de ses commentaires relatifs au contrat de concession existants pour les ports de plaisance du Morbihan.

Ses avis sont intéressants et éclairés compte tenu de son expérience. Il propose de nous aider si besoin pour les contrats de concession du futur port.

Dans un autre domaine, celui de la réglementation de la navigation dans le parc éolien, l'UNAN, membre de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, copréside avec la FNPP et FNPAM le Comité Nautisme et Plaisance. Ces trois associations, ont demandé conjointement à la Préfecture Maritime une évolution de la réglementation de la navigation dans le parc éolien. Cette demande a été acceptée par le Préfet Maritime, qui a souhaité avoir connaissance de l'évolution souhaitée. Je reprends les termes de la lettre envoyée en réponse.

"Le 1^{ier} point que nous souhaitons souligner unanimement est notre appréciation très positive du choix de la France de maintenir des activités maritimes au sein des parcs éoliens en mer.

Le 2^{ème} point que nous partageons collectivement porte sur l'impératif de sécurité et des dispositifs de sauvegarde des personnes et des biens. Soyez assuré que nous ne transigerons jamais sur les aspects de sécurité.

Le 3^{ème} point sur lequel vous avez notre plein accord concerne les termes de l'article 5 dans les cas de navigation de nuit, par faible ou mauvaise visibilité et avis de bonne brise et au-delà.

Donc, pour résumer notre position commune à ce stade, nous vous remercions pour les autorisations de navigation telles que définies dans votre arrêté, nous partageons votre préoccupation première de sécurité et nous validons l'AIS pour la navigation dans le parc de nuit, par faible ou mauvaise visibilité et par des vents au-delà de force 4.

Pour autant, après consultation élargie de nos adhérents et acteurs de la Plaisance, nous formulons ci-après collectivement et unanimement les propositions suivantes :

Proposition 1 : Amendement « beau temps, belle mer »

La Plaisance, dans la zone élargie en objet, est essentiellement une navigation estivale et familiale, à la journée et dans de bonnes conditions. De la baie de Bourgneuf jusqu'à la pointe de La Turballe en passant par la baie de La Baule et du Croisic, ces pratiques constituent la colonne vertébrale de l'offre touristique et de l'emploi nautique de ces territoires ainsi que de l'activité des ports de plaisance.

Ceci posé, nous formulons le souhait de voir amender l'article 5 en autorisant la navigation dans le parc éolien de Guérande avec une VHF AMS en veille sur le canal 16 et un GPS activé, de jour, belle visibilité (supérieurs à 5 km) et temps calme jusqu'à force 4. Prenant en compte les équipements vidéo du parc et le professionnalisme du CROSS, nous pensons qu'un tel dispositif dans ces conditions de navigation est de nature à parfaitement répondre à la sécurité et à la localisation d'un navire rencontrant une avarie ou un incident de mer – sachant d'autre part que la distance du parc à la côte la plus proche impose équipements et permis semi-hauturiers et hauturiers.

Proposition 2 : Expérimentation et responsabilité des plaisanciers

Pour une fois encore souligner notre indéfectible volonté de ne jamais sacrifier la sécurité et de maintenir le dialogue, nous vous proposons que la navigation au sein du parc éolien de Guérande fasse l'objet d'une phase de test d'un an ; la constitution d'un Comité de Pilotage représentatif et opérationnel pourrait être mis en place, suivre, faire l'analyse et le bilan de l'expérimentation ainsi définie. Ce Comité pourrait en outre valider la pertinence des dispositifs techniques de sécurité.

Nous pourrions ainsi avec vos services et autorités locales de contrôle, finaliser un cadre optimum et validé sur le terrain à l'orée de la saison 2024, dont la force de jurisprudence en serait d'autant renforcée...

Nos membres et nous-même se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer pour bâtir le bon compromis pour la saison 2023, alliant sécurité, navigation et responsabilité comportementale pour tous.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet maritime, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Signatures des 3 présidents et de la CNP

Intervention de Paul SUINAT au niveau de l' UNAN

Il nous informe d'un certain malaise au niveau de l'UNAN Pays de la Loire, et du soutien effectif de l'UNAN 56 pour le projet de ports de Pornichet , actions engagées par le CNP (Confédération Nationale de la Plaisance) dont les signataires sont Fédération des Industries Nautiques (FIN) + UNAN +Fédération de la pêche et de la plaisance (FNPP)

100% NAUTIK

Ainsi que je vous en ai précédemment informé, cette année, l'APPEP participera aux 100 % Nautik qui se dérouleront le samedi 3 et dimanche 4 juin de 11 h 00 à 18 h 00. Au cours de

cette fête du nautisme, organisée par la municipalité, l'APPEP assure des sorties en mer. Les dons versés par les participants sont intégralement reversés à la SNSM.

L'année dernière, seulement 6 bateaux se sont mis à la disposition de l'association, ce qui a limité le nombre de sorties, et par conséquent l'aide portée à la SNSM.

Cette année, nous espérons fortement que nous pourrons disposer d'une flotte beaucoup plus grande pour que cette opération soit un réel succès et je remercie déjà les propriétaires qui répondront présent.

Le rapport moral et d'activités est alors soumis au vote et est adopté à l'unanimité

La parole est passée à Yves GUENNEC au sujet des 100 % NAUTIK

- Vieux gréements OK
- Associations participantes : EN COURS
- Organisation EN COURS
- Les réunions préparatoires seront organisées le samedi matin
- De nombreux volontaires se sont inscrits auprès de Y Guenec en début d'AG grand merci

La parole à Pierre COSPAIN (Commission Loisirs)

- 125 participants sur l'ensemble des divers ateliers ayant eu lieu
-
- En prévision :
- Atelier pêche dans l'estran avec les petits enfants
- Sortie voile Houat 27/28 mai
- 13 mai atelier avec Comptoir de la mer : sondeur, GPS, AIS...
- 15-21 mai semaine du golfe (J Bugel)
-
- 23 juillet DINER APPEP

COMPTE 2022 Jean-Noël BELLOCCO

Le rapport financier de l'année 2022 laisse apparaître un excédent de 624,88 € L'Assemblée donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2022 et les comptes sont approuvés à l'unanimité

- L'Assemblée donne également à l'unanimité son accord pour affecter le résultat de 624,88 € en report à nouveau.
- Le budget prévisionnel est présenté, laissant un excédent de 200 €.
- L'Assemblée donne alors à l'unanimité, son accord au trésorier pour le mettre en oeuvre

ELECTION DES MEMBRES DU CA

Le Conseil 2022 était constitué de 15 membres. Pour rappel, le nombre des conseillers peut évoluer de 9 à 21. Les conseillers ont un mandat de trois ans. Cette année, six conseillers sont à élire dans le cadre du renouvellement triennal. A l'exception de M. Yannick SOUCHARD qui, pour des raisons personnelles ne se représente pas, et de Patrick MONTCELET qui souhaite laisser la place aux jeunes, Mrs. Jean-Noël BELLOCQ, Gérard DAVY, Jean-Pierre TRIPPIER et Gérard VALLEE, rééligibles présentent leur candidature.

Nous avons donc la possibilité d'accueillir 8 nouvelles candidatures.

Mrs. François LABUCET, Bruno DELCAMPE et Benoît HARDILLIER présentent leur candidature.

Mrs. Jean-Noël BELLOCQ, Gérard DAVY, Jean-Pierre TRIPPIER et Gérard VALLEE, réélus à l'unanimité

Mrs. Mrs. François LABUCET, Bruno DELCAMPE et Benoît HARDILLIER sont élus à l'unanimité.

Intervention de la LAN par son Directeur E JAHAN

- Rappel utile LAN est 50% CCI Nantes St Nazaire et 50% Département de Loire Atlantique
- Remplacement d'Hélène par Gwendal
- Jeremy est détaché jusque début mai 2023 au Croisic et à la Turballe
- Création du « Passeport LAN » qui offre 5 nuitées dans chaque port participant carte 10€ (pas plus de deux nuitées consécutives).
- Désensablement du port (épi rocheux) commencera le 23 mars 2023

- RESEAU D'EAU :
 - Augmentation diamètre canalisation OK côté Carène, en attente pour les robinets additionnels sur ponton.
 - Restriction d'eau il y a des abus il faut surveiller que l'interdiction du lavage des bateaux est bien respecté. METTRE UN PANNEAU A L'ENTREE DU PONTON
 - Pied de cale : a été refait

- **Remarques de l'assemblée :**
 - Suppression des annexes à redémarrer
 - Liaison WIFI ne fonctionne pas pour l'APPEP
 - Porte des sanitaires en mauvais état, à revoir par la ville
 - Baignade interdite il manque des affichages
 - Demande unanime de plus de « police » contre les incivilités
 - Lutte contre les oiseaux « tourne pierres » qui salissent les bateaux : quelles sont les bonnes pratiques, il faut aider les plaisanciers
 - Navigation dans la zone des éoliennes : voir action CNP/UNAN, + l'APPEP propose d'organiser une réunion un samedi matin avec les gestionnaires du par et la SNSM pour en discuter en détail, sur la même principe que celle organisée au Croisic le 22 mars 2023. LAN est intéressé et participera à l'organisation.

- Utilisation des catways semble anarchique, durées de stationnements trop longs
- L'APPEP remercie LAN pour le prêt de la salle pour les différentes animations de l'association.
- Mr Jahan remercie aussi vivement l'APPEP pour sa coopération positive et non conflictuelle (référence aux problèmes avec Pornic et la Turballe)
- L'APPEP propose d'organiser une parade le 1^{er} juillet (tous les bateaux en mer) pour lancer la saison LA est d'accord pour participer et organiser le pot ce jour là.

SNSM (Thierry CAUDAL)

- Pornichet 60 bénévoles
- Constat de plus en plus de monde aux AG des associations
- Pôle national de formation à St Nazaire avec permanents
- Navigation dans le parc éolien : en discussion depuis 3 ans, AIS quotidiennement utilisé par SNSM
- Toujours permanence le samedi matin de 9h à 12h
- Le 100% Nautik sera tendu (beaucoup de monde dans la baie ce jour là)
- Fête de la mer organisée par la ville de LA BAULE le 30 juillet 2023
- Réglementation dans la baie : 25 Knots reconduit pour la saison
- Nombre d'interventions SNSM en hausse de 10% comme chaque année...

Le Président remercie tout particulièrement pour sa présence régulière à notre AG, et bien évidemment pour la mission qu'il remplit sans faille, à longueur d'année avec toute son équipe, pour la sécurité et le sauvetage des gens de mer.

Arrivé au terme de notre assemblée générale ordinaire, le Président en déclare la clôture. Il remercie les participants d'avoir été nombreux à y assister, marquant ainsi l'intérêt porté à notre association et notre port, et les invite à partager ce moment d'échange et de convivialité qu'est le verre de l'amitié.